Les Plans de la Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) :

Quels acteurs ? Quelles attentes ?

ARS Occitanie - Direction de Santé Publique - Cellule Mutualisée Eaux

11 juin 2024

SOMMAIRE

Présentation générale

- Qu'est ce que sont les PGSSE ?
- Etape 1 : Etat des lieux du réseau et du service d'eau
- Etape 2 : Identification des dangers, évaluation des risques
- Etape 3 : Maîtrise des mesures de gestion des risques, planification des actions
- Etape 4 : Suivi et mise à jour du PGSSE

La réglementation

- Quelles obligations ? Quelles attentes ?
- Qui est responsable du PGSSE ? Qui est impliqué ?
- Que contient un PGSSE ?
- Quels délais ?
- Quels attendus ?

Construire un PGSSE

- Points d'attention
- Ressources utiles
- Qui contacter

Agence Régionale de Santé Occitanie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Qu'est ce que sont les PGSSE ?

Les Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux :

- **Une approche de la qualité de l'eau en continu,** complémentaire des contrôles de la qualité de l'eau, et maîtrisée par la personne responsable de la production ou distribution de l'eau (PRPDE).

- **Un document opérationnel,** adapté à la complexité des installations et services d'eau et permettant d'anticiper et gérer les risques selon leur importance.

- **Un plan évolutif,** à adapter selon les nouveaux risques rencontrés, les évolutions des installations, etc.

Agence Régionale de Santé Occitanie

LA RÈGLEMENTATION

Quelles obligations ? Quelles attentes ?

Les textes : Article L1321-4 – 7° et Article R1321-22-1
Et surtout **Arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution**

- **En synthèse :**

- Chaque PRPDE met en place un PGSSE complet sur l'ensemble des installations dont elle a la responsabilité.
- Le PGSSE doit comprendre un diagnostic des installations et des services impliqués, une évaluation des dangers et risques, un plan d'action pour répondre à ces risques selon leur importance et enfin les modalités de mise à jour du PGSSE.
- Il est vivement recommandé de désigner la ou les personnes en charge du PGSSE ainsi que les personnes qui seront à consulter lors de la démarche.
- Un PGSSE prend aussi en compte les enjeux quantitatifs dès qu'ils peuvent nuire à l'approvisionnement en eau d'une qualité satisfaisante.

LA RÈGLEMENTATION

Qui est responsable du PGSSE ? Qui est impliqué ?

Responsabilité :

- C'est la PRPDE qui a l'obligation de déployer un PGSSE.
- **La collectivité est toujours responsable de fournir de l'eau potable à la population.**

Les acteurs impliqués :

- La collectivité
- Le maître d'ouvrage
- L'exploitant

En appui :

- L'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'Eau, éventuellement le Département, la préfecture…
- Les acteurs du PGSSE couvrant les installations en amont et en aval si ils existent.
- Eventuellement, un bureau d'étude.

Agence Régionale de Santé Occitanie

LA RÈGLEMENTATION

Que contient un PGSSE ?

Une identification des acteurs et des mesures de gestion :

- A partir des mesures existantes (traitement, procédures, etc.), mettre en place des mesures de gestion permettant de réduire au maximum les risques identifiés.
- Les mesures de gestion comprennent un suivi des paramètres précédemment choisis.
- Les mesures de gestions sont suivies par des indicateurs pertinents afin de suivre leur efficacité et les améliorer si nécessaire.

Une évaluation des risques :

- C'est la PRPDE qui sélectionne les risques et paramètres associés à suivre. L'arrêté propose une liste de paramètres parmi lesquels choisir les plus pertinents selon les installations.

Agence Régionale de Santé Occitanie

LA RÈGLEMENTATION

Quels délais ?

Pour les captages :

- Avant le 12 juillet 2027.

Pour les installations de production et distribution :

- Avant le 12 janvier 2029.

Pour la mise à jour du plan, quelle que soit l'installation :

- Au plus tard tous les 6 ans, et à chaque fois que nécessaire (incident, modification significative du réseau, nouveau risque identifié, etc.).

Agence Régionale de Santé Occitanie

LA RÈGLEMENTATION

Quels attendus ?

A tout moment :

- Le PGSSE peut être demandé par l'ARS, la préfecture ou l'Agence de l'Eau.

Dès la réalisation du PGSSE :

- Un résumé du PGSSE est transmis à l'ARS, la préfecture et l'Agence de l'Eau.
- Ce résumé est mis à disposition du public en ligne et à la mairie.
- Il est mis à jour avec le PGSSE.

Au plus tard pour le 1er avril 2027 puis avant le 1er avril de chaque année :

- Une information sur l'élaboration ou la mise à jour du PGSSE
- Concernant les captages, sont également demandées des informations sur la zone de captage (décrites dans l'arrêté), une synthèse des mesures de gestion des risques et les résultats de la surveillance mise en place.

L'envoi de ces informations sera fait par un outil dédié, AQUA-SISE. Les informations nécessaires seront communiquées lors de la mise en fonction de l'outil.

CONSTRUIRE UN PGSSE

Points d'attention :

Le PGSSE doit être un outil pour la PRPDE :

- La collectivité, le maître d'ouvrage et l'exploitant doivent connaître le PGSSE
- Le PGSSE doit être adapté aux installations et au service d'eau sur lequel il porte : les risques et mesures de gestion sont propres à chaque situation.
- Le PGSSE doit avant tout être utilisable et pragmatique.
- Le recours à un bureau d'étude n'est pas obligatoire.

CONSTRUIRE UN PGSSE

Ressources utiles :

Sont disponibles sur le site de l'Agence Régionale de Santé (https://www.occitanie.ars.sante.fr/leau-du-robinet) :

- Plaquette PGSSE Ars Occitanie
- Fiches PGSSE
- Guide PGSSE Occitanie

Le site de l'ASTEE propose également un guide, élaboré avec notamment le ministère de la Santé :

- https://www.astee.org/publications/initier-mettre-en-place-faire-vivre-un-pgsse/

Agence Régionale de Santé Occitanie

CONSTRUIRE UN PGSSE

Qui contacter ?

L'Agence Régionale de Santé de votre département est votre interlocuteur principal

- Pour démarrer un PGSSE, répondre à vos questions ou vous conseiller à des étapes clefs de votre PGSSE.

L'Agence de l'Eau peut vous aider à financer votre PGSSE

- Les Agences de l'Eau proposent des financements pour les PGSSE. Les conditions et modalités de demande sont dépendante de l'Agence de l'Eau dont votre territoire dépend.
- Selon les départements, le **conseil départemental** peut également proposer un accompagnement financier et/ou technique.

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Agence Régionale de Santé d'Occitanie
TOULOUSE : 10 chemin du Raisin, 31050 Toulouse Cedex 9
MONTPELLIER : 26-28 Parc club du Millénaire, rue Henri Becquerel, 34067 Montpellier

WWW.OCCITANIE.ARS.SANTE.FR
suivez nous sur les réseaux